



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX  
SUR LE BOULEVARD AMBROISE CROIZAT**  
*Arrêté de Police N°31/2025 (ST) du 20 mai 2025*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société ENSIO,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
remplacement d'un cadre + plaque d'une chambre Orange située en  
chaussée face au N° 628 du Boulevard Ambroise Croizat à Guesnain.*

**A R R E T E**

- ARTICLE 1** *Des travaux de remplacement d'un cadre + plaque d'une chambre Orange située en chaussée au droit du N°628 Boulevard Ambroise Croizat à Guesnain seront réalisés à compter du mardi 10 juin 2025 et pour une durée de 30 jours.*
- ARTICLE 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée. En aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A sauf accord express du STAD*
- ARTICLE 3** *La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*
- ARTICLE 4** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- ARTICLE 5** *La société ENSIO exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 6** *La société ENSIO domiciliée Parc de la Chênaie rue Charles Darwin 62320 Rouvroy  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 20 mai 2025*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

